

---

# Les Amis du château la Grand'Cour

---

## Concours PHOTO 2017 - Règlement

---

### Article 1 - Objet

L'association des Amis du château la Grand'Cour, à Mornay-Berry (18350), organise un concours de photographies du **15 avril au 10 septembre 2017**, sur le thème : **Lumière à la Grand'Cour**.

### Article 2 - Participants et photographies

La participation est gratuite et est ouverte à tout photographe amateur. Les prises de vue se font pendant les heures de visite et le cas échéant sur rendez-vous. Elles peuvent être réalisées pendant les manifestations organisées sur le site. Les œuvres devront montrer tout ou partie du site, dans une libre interprétation.

### Article 3 - Dépôt des œuvres

Les œuvres devront être imprimées sur papier photo au format A4 et fournies sous forme numérique au format JPG, d'une définition au moins égale à 960 x 1280 bpi. Les œuvres déposées pourront résulter de corrections (recadrage, retouches, ...) et même de trucages de tous ordres, mais la ressemblance avec l'objet photographié sera laissée à l'appréciation du jury. La photographie originale sera à joindre au dépôt de l'œuvre présentée.

Chaque participant pourra présenter jusqu'à 3 œuvres. Pour chacune, il fournira un bulletin d'inscription imprimé (joint au présent règlement mis à disposition sur le site LaGrandCour.fr à la rubrique Téléchargements, sous l'onglet concernant l'association) portant ses nom et prénom, ses coordonnées (adresse postale, téléphone, e-mail), la date de la prise de vue, la reproduction de l'œuvre en miniature (environ 10,5 x 15 cm), et l'engagement de l'auteur à respecter le présent règlement dans son intégralité. Il pourra éventuellement intituler son œuvre.

Les participants feront parvenir à leurs frais et risques (dépôt, mail ou envoi postal), l'œuvre imprimée avec son bulletin d'inscription, à l'adresse suivante : les Amis de la Grand'Cour, 18350, Mornay-Berry ; les fichiers numériques pourront être transmis sur CD, sur clé USB ou par mail à Amis@LaGrandCour.fr. Les documents et supports pourront être restitués aux participants, à leur demande expresse, lors de la remise des prix.

### Article 4 - Exposition

Les œuvres seront exposées à la Grand'Cour dans les 2 semaines suivant leur réception, à partir du **15 avril**, et pourront être déposées jusqu'au **10 septembre** ; elles resteront exposées jusqu'à la remise des prix, le 17 septembre.

Les organisateurs se réservent le droit d'opérer des présélections en cas d'insuffisance d'emplacements d'exposition (50 prévus), En revanche, toutes les œuvres seront proposées à chacun des jurys de professionnels.

### Article 5 - Droit des tiers

En participant à ce concours, chaque participant déclare être en possession des droits liés aux œuvres présentées et de l'accord des éventuelles personnes photographiées. En cas de contestation, seule la responsabilité du participant pourra être engagée.

### Article 6 - Utilisation des œuvres

L'auteur d'une œuvre en accepte l'exposition. Il autorise les Amis de la Grand'Cour et les propriétaires du château à reproduire l'œuvre pour la promotion du monument : site internet, affiches et dépliants, presse, cartes postales, ... Les organisateurs s'engagent à citer le nom de l'auteur pour toute publication. L'œuvre est déclarée sans valeur.

### Article 7 - Jury

Les jurys de professionnels se réuniront à partir du 10 septembre :

- . pour le prix "artistique" : photographes professionnels, peintre, designer, ...
- . pour le prix du "tourisme" : des acteurs du tourisme, des institutionnels, ...
- . pour le prix "architecture et technique" : des architectes et des experts en restauration du bâti ancien.

En outre, les visiteurs des Journées Européennes du Patrimoine (16 et 17 septembre) auront pu choisir parmi les œuvres exposées (une cinquantaine au maximum), pour décerner le prix du public.

Les décisions des jurys sont sans appel.

### Article 8 - Résultats, remise des prix

Les œuvres étant proposées à plusieurs jurys, elles peuvent être récompensées plusieurs fois. Les prix sont offerts par les partenaires (voir prospectus) qui auront soutenu l'opération et contribué à la promotion du concours et à la connaissance du site ... et la photo primée par le public sera tirée en cartes postales.

Les résultats seront communiqués aux lauréats par mail (ou par téléphone) et rendus publics sur le site internet LaGrandCour.fr, dans la rubrique consacrée aux Actualités des Amis. La remise des prix se fera lors de la clôture des Journées Européennes du Patrimoine, le 17 septembre 2017, au château la Grand'Cour.

Reproduction de  
l'œuvre déposée  
(15 x 10,5)

Prise de vue du

\_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Titre de l'œuvre (facultatif) : \_\_\_\_\_

M/Mme Prénom \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_

Adresse postale \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_

**En déposant cette œuvre pour participer au concours photos organisé par l'association des Amis de la Grand'Cour, je certifie avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.**

Dépôt / Envoi du \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_      Signature :

Support (mail, CD, clé USB, ...) :

\_\_\_\_\_